

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 20 décembre 2017

Rapporteur : Marc CHAPPAZ

DA 288 - 17.12 CRÉDIT BRUT DE CHF 500'000.00 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL POUR LE PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER N°29'270-540 SITUÉ LE LONG DE L'AVENUE EDMOND-VAUCHER ET DU CHEMIN DU COIN-DE-TERRE

Le Président (PLR) passe la parole à M. DE GIORGI, Ingénieur civil – chef de projets, pour la présentation du sujet.

M. DE GIORGI informe que le PLQ n° 29'270-540, adopté par le Conseil d'Etat le 27 septembre 2004, se termine en juin 2019, après 15 ans de travaux. Par conséquent, des travaux vont devoir être réalisés à charge de la Commune (25%) et du propriétaire (75%).

En vue de pouvoir procéder comme il se doit au réaménagement du chemin du Coin-de-Terre, et afin d'obtenir un espace public qui soit en cohérence avec la nouvelle affectation de ce secteur, il incombe à la Ville de Vernier d'adopter les crédits d'investissement qui permettront de réaliser les travaux de génie civil pour les espaces publics. Il précise qu'il n'y aura pas de génie civil pour l'assainissement des eaux, et que les travaux menés seront de type tout à fait standard. Il s'agit donc, en termes de coût, d'un petit projet par rapport aux précédents objets de délibération.

M. DE GIORGI informe que le remaniement parcellaire est acté et que les deux parcelles appartiennent depuis le 5 septembre dernier au domaine public communal.

Il précise que toutes les factures seront prises en charge par la Ville de Vernier, mais qu'elles seront ensuite envoyées au FIA (Fonds intercommunal d'assainissement) qui remboursera le 75%. Le montant net à charge de la Commune pour ces travaux s'élèvera donc à CHF 125'000.00.

Un commissaire (MCG) demande ce qu'il en est de la participation financière des autres copropriétaires. M. DE GIORGI explique que la coordination avec les SIG est en cours. Les fouilles communes feront donc l'objet d'une répartition des coûts.

Le Président (PLR) passe au vote de la délibération.

La DA 288 - 17.12, Crédit brut de CHF 500'000.00 pour la réalisation des travaux de génie civil pour le plan localisé de quartier n°29'270-540 situé le long de l'avenue Edmond-Vaucher et du chemin du Coin-de-Terre, est acceptée par 11 OUI (4 SOC, 1 VERT, 1 PLR, 1 PDC-PBD-VL, 4 MCG), soit à l'unanimité.